MAIRIE D'ESCOUSSANS

33760 ESCOUSSANS

Canton de l'Entre Deux mers Arrondissement de Langon

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 06 avril à 10 heures 30.

Le Conseil Municipal de la commune d'ESCOUSSANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine BERTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 30 mars 2024.

<u>Etaient présents</u>: Catherine BERTIN, Laurence DOS SANTOS, Amélia LENOIR, Nathalie FAUGERE, Céline MILLET, Laurent SAÏBOU, Jérôme TAINGUY,

Absent représenté: Sébastien HAUTOT par Nathalie FAUGERE

Absent: Fabrice PLOT.

Secrétaire de Séance : Amélia LENOIR

Le quorum est atteint. La séance débute à 10h40.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- D2024-14 Vote des subventions aux associations
- D2024-15 Vote des taxes directes locales 2024
- D2024-16 Vote du budget primitif 2024
- D2024-17 Evacuation de la citerne fioul du presbytère
- D2024-18 Choix du locataire du presbytère
- Questions diverses.

D2024-14: VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire propose de définir les montants des subventions versées aux diverses associations communales et hors commune.

Elle fait part des demandes de subventions reçues et attire l'attention des membres du conseil municipal sur les points suivants :

- Le tennis club a fait effectuer le nettoyage du courT de tennis par un professionnel. Cette prestation, qui s'élève à 1 440 € TTC était indispensable pour maintenir l'état du terrain.

Madame le Maire propose d'attribuer au Tennis club la subvention annuelle de 400 € et une subvention exceptionnelle pour le nettoyage du court de 1 440.00 €.

- Le comité des fêtes sollicite une subvention de 1 000 € et une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un chapiteau dont le devis s'élève à 2 099 € TTC. L'achat d'un chapiteau étant utile au fonctionnement des associations et indispensable aux animations du Comité des fêtes.
 Madame le Maire propose de maintenir la subvention annuelle de 800 € et d'attribuer une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un chapiteau d'un montant de 2 000 €.
- La commune a été sollicitée, cette année, par l'amicale des sapeurs-pompiers de Targon.
 Madame le Maire propose de réduire la subvention de l'AMAD, qui présente un résultat excédentaire, à 100 € et d'attribuer une subvention de 100 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Targon.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser les subventions comme suit :

Entre 2 Danse
Chasse A.C.C.A. Escoussans400.00 €
Tennis Club des Hauts-Benauge, dont exceptionnelle 1 840.00 €
Comité des fêtes d'Escoussans, dont exceptionnelle
APE Les Lilliputiens
Le Bouchon dans l'Euille100.00 €
AMAD100.00 €
ASALFA 33100.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Targon100.00 €
TOTAL5 990.00 €

Mesdames Amélia LENOIR et Nathalie FAUGERE, faisant partie du bureau d'une association, ne participent pas au vote.

Conseillers en exercice : 09	Présents : 05	Votants: 05
Pour : 05	Contre: 00	Abstention: 00

DÉLIBÉRATION 2024-15 : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux comme suit pour l'année 2024 :

Taxes	Taux fixés	Bases d'imposition prév. 2024	Produit correspondant
Foncière (bâti)	32,49%	176 800	57 442 €
Foncière (non bâti)	63,67%	29 100	18 528 €
Taxe d'habitation (TH)	18.34%	21 300	3 906€
TOTAL			79 876 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux dans les rôles.

Conseillers en exercice: 09 Présents: 07 Votants: 08 **Pour: 08** Contre: 00 Abstention: 00

D2024-16: VOTE DU BUDGET 2024

L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement
- au niveau des chapitres pour la section investissement avec opérations listées.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est : « néant ».

L'assemblée délibérante donne autorisation au Maire à déplacer des provisions d'un chapitre à l'autre sans décision modificative.

Le présent budget a été voté avec reprise des résultats.

		DEPENSES	DE FONCTION	NEMENT		
Chap.	Libełlé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	197 750,00	0,00	186 310,34	0,00	186 310,3
012	Charges de personnel et frais	38 500,00	0,00	51 000,00	0,00	51 000.0
	assimilés (3)					
014	Atténuations de produits	17 073,00	0,00	17 073,00	0,00	17 073.0
016	APA	0,00	0.00	0.00	0.00	0,0
017	RSA / Régularisations de RMI	0.00	0,00	0,00	0,00	0.0
65	Autres charges de gestion	39 000,00	0.00	94 500,00	0,00	94 500.0
	courante (sauf 6586) (3)			•		
6586	Frais fonctionnement des groupes	0,00	0,00	0,00	0,00	0.0
	d'élus					
Total d	es dépenses de gestion courante	292 323,00	0,00	348 883,34	0,00	348 883,34
66	Charges financières	3 200,00	0,00	2 782,45	0.00	2 782.45
67	Charges spécifiques (3)	6.00	0,00	1 500,00	0.00	1 500.0
68	Dotations aux provisions,	0,00		0.00	0,00	0.0
	dépréciations (semi-budgétaires) (3)					-,
Total d	es dépenses réelles de	295 523,00	0,00	353 165.79	0,00	353 165,79
fonctio	nnement					
				•	•	
023	Virement à la section	257 740,27		286 079,16	0,00	286 079,10
040	d'investissement (4)					
042	Operations ordre transf, entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la	0.50				
040	section (4)	0,00		0,00	0,00	0,0
Total d	es dépenses d'ordre de	257 740,27		286 079,16	0,00	286 079,1
fonctio.	nnement					
	TOTAL	553 263,27	0,00	639 244,95	0.00	639 244,9
						+
			D	002 RESULTAT REPO	ORTE OU ANTICIPE	0,0
						*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)			
013	Atténuations de charges (3)	40 261,00	0,00	0,00	D,00	0.00			
016	APA	0,00	0,00	0.00	0,00	0,0			
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	D,00	0.00	0,0			
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	221,00	0,00	221,00	0,00	221,0			
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	56 134,00	0.00	59 017,30	0.00	59 017.3			
731	Fiscalité locale	91 884,00	0.00	97 876.DD	0.00	97 876,0			
74	Dotations et participations (3)	55 081,19	0,00	90 612.41	0.00	90 612.4			
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 500,00	0,00	6 500,00	0,00	6 500,D			
Total d	es recettes de gestion courante	245 081,19	0,00	254 226,71	0,00	254 226,7			
76	Produits financiers	1,13	0.00	1.73	0.00	1,7			
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0.00	0.0			
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,0			
Total d	es recettes réelles de fonctionnement	245 082,32	0,00	254 228,44	0,00	254 228,4			
042	Opèrations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,0			
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,0			
Total d	les recettes d'ordre de	0,00		0,00	0,00	0,0			
fonctio	nnement								
	TOTAL	245 082,32	0,00	254 228,44	0,00	254 228,4			
						+			
			R	002 RESULTAT REPO	ORTE OU ANTICIPE	385 016,5			
						=			
			TOTAL DES RECET	TES DE FONCTIONNE	EMENT CUMULEES	639 244,9			

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 639 244.95 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		Pour mémoire.	DINVESTISS	EMENI		
Chap.	Libellé	budget	Restes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
отпарт	Lazero	précédent (1)	N-1	nouvelles (2)	l'assembl ée	(= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0.00	0.00	0.0
20	Immobilisations incorporettes (sauf le	6 000,00	0,00	15 000.00	11	0,0
	204) (y compris opérations) (3)	0 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,0
204	Subventions d'équipement versées (y	0.00	0.00	0.00	0.00	
207	compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	00,00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	389 548,51	113 530,41	270 378,26	0.00	383 908,67
22	Immobilisations reçues en	0,00	0.00	0.00	0.00	0,00
	affectation (y compris opérations) (3)	-,		2,55	0.00	0,0
	(4)					
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0.00	0.00	0,00
	(y compris opérations) (3)					
Total d	les dépenses d'équipement	397 548,51	113 530,41	285 378,26	0,00	398 908,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0.00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	31 445,87	0,00	30 429,63	0,00	30 429,63
18	Cpte de liaison : affectation	09,0	6,00	0,00	0,00	0,00
	(BA,régie) (5)					•
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0.00	0,00	0.00
Total d	les dépenses financières	31 445,87	0,00	30 429,63	0,00	30 429,63
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	les dépenses réelles d'investissement	428 994,38	113 530,41	315 807,89	0,00	429 338,30
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total o	ies dépenses d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
d'inves	stissement					
	TOTAL	428 994,38	113 530,41	315 807,89	0,00	429 338,30
						+
		D	001 SOLDE D'EXECU	TION NEGATIF REPO	ORTE OU ANTICIPE	0,00
						=
_	oto silicino.		TOTAL DES DEPE	ENSES D'INVESTISSE	MENT CUMULEES	429 338,30

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total o	des recettes d'ordre d'investissement	257 740,27		286 079,16	0,00	285 079,1
041	sections (10) (11) Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	6,0
040	fonctionnement (10) Opérations ordre transf. entre	· <i>a,00</i>		0,00	0,00	0,0
021	Virement de la section de	257 740,27		286 079,16	0,00	286 079,1
Total c	les recettes réelles d'investissement	44 954,35	8 254,24	70 803,83	0,00	79 058,0
	tiers (9)					
45	Chapitres d'opérations pour le compte de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
Total c	les recettes financières	35 057,35	0.00	61 781,69	0,00	61 781,6
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00	0.00	0.00	0,00	0.0
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0.00	0,00	0.00	0,0
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0.00	0.00	00,0	0.0
1068 138	Excédents de fonctionnement capitalisés (6) Autres subventions invest, non transf. (3) (7)	0,00 0,00	00,00	41 075,10 0,00	00,0	41 075,1 0.0
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	35 057,35	0,90	20 706,59	00,0	20 706,5
	les recettes d'équipement	9 897,00	8 254,24	9 022,14	0,00	17 276,3
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	00,0	0,0
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	00,0	0,0
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
16	le 138) (3) Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf	9 897,00	8 254,24	9 022,14	00,00	17 276,3
018	RSA	0,00	0,00	0,00	00,0	0,0
		précédent (1)	N-1	nouvelles (2)	l'assemblée	(= RAR + vote)
Chap.	Libellé	budget	Restes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 429 338.30 €.

Conseillers en exercice: 09 Présents: 07 Votants: 08
Pour: 08 Contre: 00 Abstention: 00

D2024-17 – EVACUATION DE LA CITERNE FIOUL DU PRESBYTERE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que, suite à la pose d'une pompe à chaleur au presbytère, il convient de faire retirer la cuve fioul.

Cette opération consiste au pompage et au nettoyage de la cuve de fioul et à l'évacuation des déchets dans un centre de traitement agréé.

L'entreprise SODI propose le devis suivant :

- Forfait pompage

1 440.00 € HT

1 728.00 € TTC

A cette prestation, il convient d'ajouter un forfait de 50 € HT pour déléguer la gestion des déchets jusqu'à leur élimination, en conformité avec la loi 75-633 du 15/07/1975, ainsi qu'un coût de traitement des déchets résiduels de fonds de cuve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition ci-dessus.
- DEMANDE à Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette prestation.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours.
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Conseillers en exercice : 09 Présents : 07 Votants : 08
Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

D2024-18: CHOIX DU LOCATAIRE DU PRESBYTERE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux dans le logement du presbytère sont terminés et qu'il est libre à la location.

Le contrat en gestion simple a été confié à l'agence Square Habitat de Podensac qui a procédé à la publicité et aux visites. L'agence a sélectionné une candidature pour le mois de mai.

Par délibération 2024-13 du 21 mars 2024, la signature du contrat d'entretien de la micro station a été approuvée.

Il convient de signer également le contrat d'entretien avec l'entreprise PEREIRA José qui a réalisé les travaux pour un montant de150.00 € HT180.00 € TTC

Compte tenu de ces éléments, madame le Maire propose de fixer :

Auquel il convient d'ajouter le montant des charges :

- Contrat d'entretien de la chaudière, mensuel 15.00 €
- Contrat d'entretien de la micro-station, mensuel 15.00 €

Soit un montant mensuel total de......850.00 €

- la caution à 1 mois de loyer hors charges, soit.. 820.00 €

Le tout sera payable à la Trésorerie de La Réole.

Le loyer sera révisé annuellement selon l'évolution annuelle de l'Indice de Référence des Loyers.

Le locataire retenu devra assurer le bien loué auprès d'une compagnie d'assurance et en communiquer le justificatif annuellement à l'Agence.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE : de fixer le montant mensuel du loyer à 820.00 € (huit cent -vingt euros), auquel s'ajoutent les charges pour l'entretien de la chaudière et de la micro station et de fixer le montant de la caution à un mois de loyer hors charges
- AUTORISE : madame le Maire à signer le devis pour réaliser le DPE auprès de l'entreprise BC2E
- AUTORISE : madame le Maire à signer le contrat d'entretien de la pompe à chaleur avec l'entreprise PEREIRA José
- AUTORISE: Madame le Maire à donner mandat à l'agence SQUARE HABITAT pour un contrat de gestion simple et à conclure le bail avec les locataires qui seront sélectionnés par l'agence
- DIT : que le locataire doit assurer le bien loué auprès d'une compagnie d'assurance.

Conseillers en exercice: 09 Présents: 07 Votants: 08
Pour: 08 Contre: 00 Abstention: 00

Questions diverses:

Il n'y a pas de questions diverses de la part des élus.

Madame le Maire présente un compte rendu de l'actualité de la commune :

Journée d'inauguration des espaces de détente :

Comme indiqué lors de la séance du 15 février dernier, une journée sera organisée avec toutes les associations pour mettre en valeur les équipements nouveaux ou restaurés (pétanque, fronton, cours, panneau de basket...). Cette journée est fixée au samedi 22 juin 2024. A cette occasion, la mairie va faire refaire la plaque du court de tennis en hommage à José Dos Santos.

Le programme reste à définir.

Asile de nuit :

Des bricoleurs bénévoles ont réutilisé l'ancienne porte de l'école pour la poser à l'asile de nuit. Le châlit métallique est de nouveau opérationnel. La petite fenêtre reste à repeindre et une signalétique serait intéressante pour présenter ce patrimoine toujours symbolique. Un asile de nuit est également visible à St Pierre de Bat.

Croix de Miaille:

La restauration est achevée. De nombreux témoignages de félicitations nous sont parvenus et des articles sont parus dans le Républicain et le Sud-Ouest.

Ressources humaines:

Les délibérations pour l'attribution de la prime de pouvoir d'achat et du RIFSEEP pour les personnels contractuels seront inscrites à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Infiltrations à la salle des fêtes :

Des infiltrations sont constatées lors des fortes pluies. Des devis sont en cours. Les élus vont demander à l'assurance la possibilité de la prise en charge.

Assainissement non collectif des bâtiments communaux :

La filière n'est pas conforme dans sa totalité. Le recours à un bureau d'étude pour étude de sol, dimensionnement et choix de filière est nécessaire. La délibération sera présentée à la prochaine séance.

Fibre:

Le branchement de certaines habitations est déjà opérationnel. Jérôme Tainguy témoigne de la performance de ce réseau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10

Le Maire

Catherine BERTIN

Le secrétaire de séance

